

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1218

10 juin 2010

SOMMAIRE

4IP Real Estate Securities Fund	58441	Makalu OP	58441
AEB Holding S.A.	58426	Mayreau Investissement S.A.	58426
AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch	58430	MMC Holding	58446
Arsenal S.A., société de gestion de patri- moine familial	58441	Natelyne S.A.	58418
BBL Travel-American Express	58430	New Tech Venture Capital Management S.A.	58425
Berger Plan S.à.r.l.	58448	N.G.E. S.A.	58429
Caine S.à r.l.	58425	Nordea 1 SICAV	58459
Carson Holding S.A.	58460	Nordea Alternative Investment	58427
Cidron Food Services S.à r.l.	58449	Nordea Fund of Funds, SICAV	58448
Clarins Ventures S.A.	58464	OP Challenge	58445
Essers Luxembourg S.A.	58426	OP Endeavour	58445
Frentab S.A.	58425	OP Global Strategic	58445
Generali Investments SICAV	58429	Oppenheim ACA Concept	58434
Global Competence	58445	Real Estate Madeleine S.A.	58427
Global Partners	58446	Reise S.A.	58430
Hamburg Harburg	58430	REO Holdings Lux S. à r.l.	58432
Hamburg Lurup	58431	Rom7 S.A.	58429
Hamburg Lurup	58431	SHCO 10	58446
Heidenkampsweg	58431	Société Générale Life Insurance Broker SA	58446
Holstein Retail S.A.	58434	SR Property Investments S.A.	58426
Ibralux Investments S.A.	58418	Steinfort Capital Growth SICAV-SIF	58418
International Lease and Finance S.A. (Lu- xembourg)	58462	TDR Capital S.à r.l.	58434
Kem-O-Tek International S.A.	58428	VCM Venture Capital Europe Plus	58441
L14 Capital Partners S.A.	58430	V Concept Lux	58446
LONDON GROUP Expansion One S.A.	58429		

Natelyne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 144.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Daniel Droesbeke
Administrateur

Référence de publication: 2010060789/11.

(100060102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1952 Luxembourg, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre.
R.C.S. Luxembourg B 133.174.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010060791/11.

(100060365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Ibralux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 152.760.

STATUTES

In the year two thousand ten.

On the twenty-seventh day of April.

Before us Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., société anonyme, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

duly represented by Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated April 27, 2010.

2. IBRALUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, with registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

duly represented by Mr Luc HANSEN, prenamed, by virtue of a proxy dated April 27, 2010.

3. Agra Investments SPF S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial, with registered office in L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, by virtue of a proxy dated

Said proxies, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company to be organized among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith formed under the name of "IBRALUX INVESTMENTS S.A.".

Art. 2. The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other

place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy by a decision of the general meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at EUR 6,000,000 (six million Euro) divided into 60,000 (sixty thousand) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board of directors can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted. A director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by video conference or conference call in the forms foreseen by the law.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the board of directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general meeting by the law of August 10, 1915, as subsequently modified, or by the present Articles of Incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations

with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday of the month of June, at 10.00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The board of directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing 10% of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

The company will recognise only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner, in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January first and ends on December thirty-first of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

General disposition

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st 2010.

The first annual general meeting shall be held in 2011.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the Articles of Incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and Payment

The 60,000 (sixty thousand) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed in EUR	Amount paid up in EUR
1. IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., predesignated	27,000 shares	2,700,000	675,000

2. IBRALUX HOLDINGS 2 S.A., predesignated	27,000 shares	2,700,000	675,000
3. Agra Investments SPF S.A., predesignated	6,000 shares	600,000	150,000
TOTAL	60,000 shares	6,000,000	1,500,000

All the shares have been paid up in cash up to 25%, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 1,500,000 (one million five hundred thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at 3,850.- EUR

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the company, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year:

1. Mr Guy HORNICK, maître en sciences économiques, born on March 29, 1951 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, born on June 8, 1969 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, born on April 22, 1959 in Luxembourg, residing professionally in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Mr Guy HORNICK, prenamed has been elected as chairman of the board of directors.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, its mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year: AUDIEX S.A., having its registered office in L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Third resolution

The company's registered office is located at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the French version of the preceding text

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 avril 2010.

2. IBRALUX HOLDINGS 2 S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 avril 2010

3. Agra Investments SPF S.A., société anonyme de gestion de patrimoine familial, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll,

ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "IBRALUX INVESTMENTS S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'assemblée générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 6.000.000 (six millions d'euros) représenté par 60.000 (soixante mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par conférence vidéo ou téléphonique tenue dans les formes prévues par la loi.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et Paiement

Les 60.000 (soixante mille) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit en EUR	Montant libéré en EUR
1. IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., prédésignée	27.000 actions	2.700.000	675.000
2. IBRALUX HOLDINGS 1 S.A., prédésignée	27.000 actions	2.700.000	675.000
3. Agra Investments SPF S.A., prédésignée	6.000 actions	600.000	150.000
TOTAL	60.000	6.000.000	1.500.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 1.500.000 (un million cinq cent mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 3.850,- EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social:

1. Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, né le 29 mars 1951 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

2. Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, né le 8 juin 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

3. Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle

Monsieur Guy HORNICK, prénommé, est nommé aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social: AUDIEX S.A., ayant son siège au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 65469.

Troisième résolution

Le siège social est établi à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: HANSEN - PONSARD - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 29 avril 2010. Relation GRE/2010/1491. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010061338/356.

(100060744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Caine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.127.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat in der am 26. Mai 2009 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

Abbestellung von Herrn Christian SCHITTON von seinem Mandat als A-Geschäftsführer mit Wirkung zum 1. Mai 2010.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 29. April 2010.

Référence de publication: 2010061168/14.

(100059835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Frentab S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 114.758.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour FRENTAB S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061202/15.

(100060296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

New Tech Venture Capital Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 74.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061212/10.

(100060286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

SR Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 129.804.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour SR PROPERTY INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061203/15.

(100060295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Mayreau Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 139.610.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour MAYREAU INVESTISSEMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061204/15.

(100060294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

AEB Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 86.760.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour AEB HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061205/15.

(100060293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Essers Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5324 Contern, 1B, rue des Chaux.
R.C.S. Luxembourg B 63.788.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 28 juillet 2009

Les actionnaires de la société ESSERS LUXEMBOURG S.A., réunis en Assemblée Générale au siège social en date du 28 juillet 2009, ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

- remplacement comme commissaire aux comptes de la société EURAUDIT S.à r.l. ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B

42.889 par la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139.890.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2011 qui se tiendra en 2012.

- par ailleurs, l'Assemblée constatant que les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration sont arrivés à échéance, elle décide de les renouveler.

Sont donc nommés administrateurs de la société:

- La société H. ESSERS & ZONEN N.V. ayant son siège social à B-3600 Genk, 4, Transportlaan, n° d'entreprises 0401 296 720, représentée par Monsieur Noël Essers, administrateur de sociétés, demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 26, Overpeltlaan

- Monsieur Noël ESSERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 26, Overpeltlaan

- Monsieur Jean-Pierre Hubert THONNON, administrateur de sociétés, demeurant à B-3700 Tongres, 127, Heuersstraat

Est nommé administrateur-délégué de la société:

- Monsieur Jean-Pierre Hubert THONNON, administrateur de sociétés, demeurant à B-3700 Tongres, 127, Heuersstraat

Est nommé président du conseil d'administration de la société:

- Monsieur Noël ESSERS, administrateur de sociétés, demeurant à B-3941 Hechtel-Eksel, 26, Overpeltlaan

Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du président du conseil d'administration prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2012 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clôturant au 31.12.2011.

Contern, le 28/07/2009.

Pour extrait conforme

Le bureau de l'Assemblée

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2010061710/39.

(100061171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Real Estate Madeleine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 143.357.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour REAL ESTATE MADELEINE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061206/15.

(100060292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Nordea Alternative Investment, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 106.173.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,

- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,

- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a pris note des démissions suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 15 Mars 2010:

Messieurs

- Klas Holmberg résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède
- Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de ratifier la cooptation suivante au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

Monsieur

- Alian Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhague C, Danemark.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande
- Allan Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhague C, Danemark.

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

- KPMG Audit à Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril, 2010.

Nordea Investment Funds S.A.
Michael Maldener / Andrea Martin
Compliance Officer / -

Référence de publication: 2010061258/48.

(100060187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Kem-O-Tek International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 78.650.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour KEM-O-TEK INTERNATIONAL S.A.
Société anonyme
Experta Luxembourg
Société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061207/15.

(100060291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

LONDON GROUP Expansion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 91.970.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour LONDON GROUP EXPANSION ONE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061208/15.

(100060290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

N.G.E. S.A., Société Anonyme Soparfi (en liquidation).

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.483.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour N.G.E. S.A.

Société anonyme (en liquidation volontaire)

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061209/15.

(100060289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Rom7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 119.537.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour ROM7 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061210/15.

(100060288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Generali Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 86.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061213/10.

(100060285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger,
(anc. BBL Travel-American Express).**

Adresse de la succursale: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 67.584.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'administration du 17 juin 2009

Suite au changement de nom de la société de droit belge en AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL par acte notarié du 19 septembre 2003, le conseil d'administration décide à l'unanimité de changer le nom de la succursale luxembourgeoise en

AMERICAN EXPRESS CORPORATE TRAVEL Luxembourg Branch.

Luxembourg, le 26 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010061230/17.

(100060207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Reise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.
R.C.S. Luxembourg B 145.377.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Pour REISE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2010061211/15.

(100060287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Hamburg Harburg, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 123.944.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061215/10.

(100060230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

L14 Capital Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 151.687.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions des actionnaires en date du 29 avril 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions d'administrateur de catégorie A de la société:

- Monsieur Jean-Charles Charki, administrateur de société, né le 13 décembre 1971, à Paris, France, et résident au 7, Avenue Milleret de Brou, 75016, Paris, France.

Il résulte également desdites résolutions que les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une période se terminant à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de décembre 2014:

- Monsieur Jean-Charles Charki, prénommé.

- Monsieur Nicolas Hontebeyrie, administrateur de société, né le 26 janvier 1968, à Neuilly-sur-Seine, France, et résident au 150bis, Boulevard Pereire, 75017 Paris, France.

Le Conseil d'administration se compose, depuis le 29 avril 2010, comme suit:

Administrateurs de catégorie A

- Monsieur Emmanuel Cotrel, administrateur de société, né le 3 février 1981, à Abbeville, France, et résident au 2, Chemin du Triangle, 1295 Mies, Suisse,

- Monsieur Maxime Séché, administrateur de société, né le 27 mars 1984, à Paris, France, et résident au 23, Rue Rennequin, 75017 Paris, France.

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Jean-Charles Charki, prénommé,

- Monsieur Nicolas Hontebeyrie, prénommé,

- Monsieur Marc Lefevre, administrateur de société, né le 30 août 1976, à Rocourt, Belgique, et demeurant professionnellement au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2010061932/36.

(100060558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Hamburg Lurup, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.927.

Les comptes annuels au 30 novembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061216/10.

(100060234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Hamburg Lurup, Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 125.927.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061217/10.

(100060237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Heidenkampsweg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.043.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061218/10.

(100060240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

REO Holdings Lux S. à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 775.000,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.774.

In the year two thousand and ten, on the ninth day of April.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Realkapital European Opportunity AS, a company incorporated and existing under the laws of Norway, having its registered office at Stranden, 1A Aker Brygge, 0125 Oslo, Norway, registered with the Register of Business Enterprises under registration number 990 530 351, as sole member of the Company,

here represented by Ms. Frédérique Davister, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on April 9, 2010 in Oslo.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole Member (the "Sole Member") of REO Holdings Lux S.à r.l., a société à responsabilité limitée registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 131 774, having its registered office at 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Schaeffer, on 4 September 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2369, on 20 March 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company were modified for the last time pursuant to a deed of Maître Schaeffer dated 16 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1566, on 25 June 2008.

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda is as follows:

Agenda

1. Cancellation of the nominal value of the shares of the Company;
2. Increase the Company's share capital by an amount of seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 744,000.-) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to seven hundred seventy-five thousand Euro (EUR 775,000.-) paid up in kind without the issuance of new shares, thereby increasing the accounting value of the existing shares;
3. Subsequent amendment of the first paragraph of the article 6 of the articles of association;
4. Miscellaneous.

The Sole Member representing the entire share capital then takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolves to cancel the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Member resolves to increase the Company's share capital by an amount of seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 744,000.-) in order to increase it from its current amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) up to seven hundred seventy-five thousand Euro (EUR 775,000.-) without the issuance of new shares, thereby increasing the accounting value of the existing shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed Sole Member, represented by Ms Davister prenamed, by virtue of the aforementioned proxy declared to subscribe to all the capital increase, and to have fully paid up such capital increase through a contribution in kind consisting of a claim held by the Sole Member against the Company of an amount of seventy-three million five hundred twenty-nine thousand nine hundred ninety-four Euro (EUR 73,529,994.-), out of which seven hundred forty-four thousand Euro (EUR 744,000.-) shall be allocated to the share capital and seventy-two million seven hundred eighty-five thousand nine hundred ninety-four Euro (EUR 72,785,994.-) shall be allocated to the share premium.

The proof of the value of the contribution in kind is given to the undersigned notary by virtue of a statement of contribution value drawn up by the managers of the Company and dated April 9, 2010.

Third resolution

The Sole Member resolves to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of association of the Company which shall have the following wording:

" **Art. 6.** The Company's capital is set at seven hundred seventy-five thousand Euro (EUR 775,000.-) represented by thirty-one thousand (31,000) shares without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said person appearing signed together with the notary, this original deed;

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le neuf avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Realkapital European Opportunity AS, une société ayant son siège social au Stranden, 1A Aker Brygge, Oslo, Norvège, inscrite au registre des sociétés sous le numéro 990 530 351,

Ici représentée par Melle Frédérique Davister, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé du 9 avril 2010 à Oslo.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associée unique ("Associé Unique") de REO Holdings Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B131 774, ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, constituée selon un acte notarié de Maître Schaeffer, le 4 Septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2369, le 20 Octobre 2007 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Schaeffer daté du 16 Avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1566, le 25 Juin 2008.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a demandé au notaire instrumentant de prendre acte de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de la valeur nominale des actions de la Société;
2. Augmentation du capital de la Société à concurrence de sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 744.000.-) pour le porter de son montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) à sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 775.000.-) libérée par un apport en nature, sans recourir à l'émission d'actions nouvelles, augmentant ainsi le pair comptable des actions existantes;
3. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6 des statuts;
4. Divers.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des actions de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 744.000.-) afin d'augmenter sa valeur actuelle de trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) à sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 775.000.-) sans recourir à l'émission d'actions nouvelles, augmentant ainsi le pair comptable des actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite l'Associé Unique prédésigné, représenté par Mme Davister prénommée, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré souscrire à l'entière de l'augmentation de capital et libérer intégralement le montant de l'augmentation de capital sous la forme d'un apport en nature consistant en une créance que l'Associé Unique a à l'encontre de la Société d'un montant de soixante-treize millions cinq cent vingt-neuf mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 73.529.994.-), desquels sept cent quarante-quatre mille euros (EUR 744.000.-) seront alloués au capital social et soixante-douze millions sept cent quatre-vingt-cinq mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 72.785.994) seront alloués à la prime d'émission.

La preuve de la valorisation de l'apport en nature est ici présentée au notaire soussigné en vertu d'une déclaration de valeur de contribution établie par les gérants de la Société en date du 9 avril 2010.

Troisième résolution

Suite à la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de sept cent soixante-quinze mille euros (EUR 775.000.-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions sans valeur nominale mentionnée, toutes entièrement souscrites et libérées."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu à la mandataire de la comparante, celle dernière a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. DAVISTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 avril 2010. Relation: LAC/2010/15934. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010061262/122.

(100060061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Holstein Retail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 134.370.

Les comptes annuels au 30 novembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061219/10.

(100060242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Oppenheim ACA Concept, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 78.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061220/10.

(100060447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

TDR Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 152.755.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of April.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Manjit Dale, investment manager, born in Jalandhar, India on 30th June 1965, residing professionally at One Stanhope Gate, London, W1k 1AF, United Kingdom, and

Mr Stephen Robertson, investment manager, born in Shildon, United Kingdom on 13th March 1960, residing professionally at One Stanhope Gate, London, W1k 1AF, United Kingdom,

both here represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to undated proxies (such proxies to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company TDR Capital S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "TDR Capital S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers.

Art. 5. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Pounds Sterling (£ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Pound Sterling (£ 1) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time. The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers shall meet upon call by any manager. Notice of any meeting shall be given by letter, cable, telegram, telephone, facsimile transmission, telex or e-mail advice to each manager at least 24 hours before the meeting, except in the case of an emergency, in which event a twelve hours notice shall be sufficient. The convening notice may be waived by the consent in writing or by fax or telegram or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

A duly called meeting of the board of managers shall be duly quorate if at least a majority of the managers are present or represented, provided that at least two of the Managers shall be participating in such meeting from Luxembourg.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Resolutions of the board of the managers will be recorded in minutes signed by any manager of the Company.

Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the manager(s) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

Art. 8. Liability managers. The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Decision by members. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly participate in written resolutions and act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as set out herein or to the extent mandatory as prescribed by Luxembourg company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another; the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the board of managers by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on 1 June at 11.00 a.m. of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The accounting year begins on 1st April of each year and ends on 31st March of the next year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the board of managers.

Art. 13. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account (if any) may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, the appearing parties have subscribed and entirely paid-up the following shares:

Subscriber	Number of shares	Payments (Pounds Sterling)
Manjit Dale	6,250	£ 6,250
Stephen Robertson	6,250	£ 6,250
Total:	12,500	£ 12,500

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Extraordinary general meeting

The shareholders have forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.
2. The following person is named as class A manager of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr Gary May, manager, born on 9th September 1958 in Coventry, United Kingdom, with professional address at One Stanhope Gate, London, W1K 1AF, United Kingdom.

The following persons are named as class B managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Eric Lechat, employee, born on 21st February 1980 in Leuven, Belgium, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;
- Mrs Alexandra Petitjean, employee, born on 22nd July 1979 in Remiremont, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st March, 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le treize avril.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

Monsieur Manjit Dale, investment manager, né à Jalandhar en Inde le 30 juin 1965, domicilié professionnellement au 1 Stanhope Gate, London, W1k 1AF, Royaume-Uni; et

Monsieur Stephen Robertson investment manager, né à Shildon, Royaume-Uni, domicilié professionnellement au 1 Stanhope Gate, London, W1k 1AF, Royaume-Uni,

tous les deux représentés par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu de procurations non datées (ces procurations étant enregistrées avec le présent acte).

Lesquels comparants agissant ès-qualités ont demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée TDR Capital S.à.r.l. qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Nom. Il est formé par les comparants et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "TDR Capital S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents livres sterling (£ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (£ 1) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, par une décision prise à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment. L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Une telle classification des gérants devra être dûment consignée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance se réunira sur demande d'un gérant. Convocation à toute réunion sera donnée par lettre, câble, télégramme, téléphone, télécopieur, télex ou courrier électronique à chaque gérant au minimum 24 heures avant la réunion, sauf urgence, auquel cas un délai de douze (12) heures sera suffisant. Il peut être renoncé à la convocation par écrit, télécopie, télégramme ou courrier électronique par chaque gérant. Une convocation séparée ne sera pas exigée

pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieu décrits dans un échéancier adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Une réunion du conseil de gérance dûment convoquée aura le quorum nécessaire pour délibérer si la majorité des gérants est présente ou représentée et si au moins deux (2) des gérants participent à une telle réunion à partir du Luxembourg. Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'agrément de la majorité des gérants de la Société (représentation comprise). Dans le cas où néanmoins l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) toute résolution du conseil de gérance ne peut être valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants comprenant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux lesquels seront signés par un gérant de la Société.

Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun du/des gérant(s) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le ou un des gérants.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut valablement prendre part aux résolutions écrites et valablement se faire représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la/aux majorité/s prévues dans les présents statuts ou prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entièreté des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par le conseil de gérance par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises (i) qu'à la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 1 juin de chaque année à 11.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 13. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 14. Distribution. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission (si présent) peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par les parties comparantes, celles-ci ont souscrit et intégralement libéré les parts sociales suivantes:

Associés	Nombre de parts sociales	Capital souscrit (livres sterling)
Manjit Dale	6.250	£ 6.250
Stephen Robertson	6.250	£ 6.250
Total:	12.500	£ 12.500

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
2. La personne suivante est nommée gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Gary May, gérant, né le 9 septembre 1958 à Coventry, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au One Stanhope Gate, Londres, W1K 1AF, Royaume-Uni.

Les personnes suivantes sont nommées gérants de classe B de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

- Monsieur Eric Lechat, employé, né le 21 février 1980 à Leuven, en Belgique, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg;

- Madame Alexandra Petitjean, employée, née le 22 juillet 1979 à Remiremont, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, qui ont requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, lesdits comparants ont signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: C. MARTINS COSTA - H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 avril 2010. Relation :LAC/2010/17589. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le vingt-sept avril de l'an deux mille dix.

H. HELLINCKX.

Référence de publication: 2010061364/347.

(100060703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

4IP Real Estate Securities Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 144.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061221/11.

(100060444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

VCM Venture Capital Europe Plus, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 138.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061222/11.

(100060441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Makalu OP, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 132.641.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061223/10.

(100060440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 139.165.

L'an deux mille dix, le quatorze avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "ARSENAL S.A.", société de gestion de patrimoine familial, dont le siège est établi à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg à la section B sous numéro 139165, constituée par acte en date du 2 avril 2008, publié au Mémorial C n° 1579 du 26 juin 2008 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Fabienne Esteves, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 3.100 (trois mille cent) actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation à la justification des formalités de convocation.
2. Abandon de la version anglaise des statuts.

3. Refonte complète des statuts conformément au texte annexé aux procurations.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution préliminaire

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, celle-ci décide de renoncer à la justification des formalités de convocation, les actionnaires se considérant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour lui donner la teneur ci-après, conformément au texte préalablement présenté aux actionnaires et annexé aux procurations.

Titre I^{er} . - Dénomination sociale - Siège social - Durée - Objet social - Capital social **Dénomination sociale**

Art. 1^{er} . Les présent statuts régissent une société anonyme luxembourgeoise dénommée "Arsenal S.A., société de gestion de patrimoine familial".

Siège social

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société peut établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société peut être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social peut également être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale.

Durée

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Objet social

Art. 4. La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière.

Elle ne peut exercer aucune activité commerciale.

Elle réserve ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne peut pas s'immiscer dans la gestion d'une société même si elle détient une participation dans celle-ci.

Les titres qu'elle émet ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prend toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fait toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Capital social

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à 31.000 EUR (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la législation luxembourgeoise, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de 10.000.000 EUR (dix millions d'euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de 10 EUR (dix euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, dès la constitution et pendant une période prenant fin le 31 décembre 2013, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission

d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration a fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fait adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Le conseil d'administration détermine la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives est tenu au siège social de la société.

Titre II. - Conseil d'administration - Surveillance - Assemblée générale

Conseil d'administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, courrier électronique ou fax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

A titre exceptionnel, tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et être identifiées. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion et la réunion tenue par de tels moyens est réputée se dérouler au siège de la société.

Art. 8. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité des membres présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du conseil d'administration n'a pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution est considérée comme rejetée.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social dans les limites de l'article 12. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures et les statuts à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

Signatures autorisées

Art. 12. La société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour tous montants par la signature conjointe de trois administrateurs.

Toutefois, la signature conjointe de deux administrateurs est suffisante pour que la société soit pareillement liée pour des opérations d'un montant inférieur à EUR 25.000,- (vingt-cinq mille euros).

La signature individuelle du délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, ou celle de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques ont été délégués par le conseil d'administration, engage la société dans les limites strictement définies des pouvoirs qui ont été conférés.

Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération, et toujours révocables.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième jeudi d'avril à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant 10% du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard un unique propriétaire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Titre III. - Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 18. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la législation luxembourgeoise.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Répartition des bénéfices

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut verser des acomptes sur dividendes sous l'observation de la législation luxembourgeoise y relative.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables sont affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial et ses modifications ultérieures trouvent leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16355. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010061378/195.

(100060815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

OP Endeavour, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 141.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061224/10.

(100060438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

OP Challenge, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.053.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061225/10.

(100060436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Global Competence, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.038.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010061226/10.

(100060435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

OP Global Strategic, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 133.109.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010061227/10.

(100060422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Global Partners, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.759.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration par voie circulaire le 1^{er} avril 2010

Il est décidé de prendre note de la démission de Monsieur Wim ALLEGAERT en tant qu'Administrateur avec effet au 1^{er} avril 2010.

Certifié conforme et sincère

Pour GLOBAL PARTNERS

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010061928/14.

(100060984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Société Générale Life Insurance Broker SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 144.695.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE GENERALE LIFE INSURANCE BROKER S.A.

Société Anonyme

Laurent JOLY / Claudio BACCELLI

Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2010061229/13.

(100060420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

V Concept Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.351.

—
EXTRAIT

Par jugement n° 221/2010 rendu en date du 28 avril 2010 le tribunal d'arrondissement de et à Diekirch, siégeant en matière commerciale, a placé la gestion du patrimoine de la société anonyme V CONCEPT LUX S.A. établie et ayant son siège social à L-9515 Wiltz, 4, rue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 107351, sous le régime de la gestion contrôlée et a nommé commissaire à cette gestion contrôlée Maître Alain BINGEN, avocat à la Cour, demeurant à Diekirch.

Pour extrait conforme

Maître Alain BINGEN

40, Esplanade

L-9227 Diekirch

Référence de publication: 2010061231/17.

(100060466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

**MMC Holding, Société à responsabilité limitée,
(anc. SHCO 10).****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 148.170.

—
In the year two thousand and ten, on the second day of April,

Before Us, Maître Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Kirkland Intertrade Corp., a company having its registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered under number 646174,

here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of a proxy under private seal, given on 12 March 2010.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole member of "SHCO 10", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number B 148.170, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 4, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1943 dated October 6, 2009 (hereinafter the "Company").

The appearing party representing the whole share capital of the Company has required the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole member decides to amend the corporate name of the Company from "SHCO 10" into "MMC Holding" and to amend article 4 of the articles of incorporation of the Company, which henceforth shall read as follows:

" **Art. 4.** The company shall operate under the name "MMC Holding"

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing known to the notary by name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux avril,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

Kirkland Intertrade Corp., une société avec siège social à Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, îles Vierges Britanniques, enregistrée sous le numéro 646174,

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, 5, rue Zénon Bernard, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 12 mars 2010.

La procuration paraphée *ne varietur* par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "SHCO 10", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.170, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, en date du 4 septembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1943 le 6 octobre 2009 (ci-après la "Société").

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "SHCO 10" en "MMC Holding" et de modifier l'article 4 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a la dénomination "MMC Holding"

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 avril 2010. Relation: EAC/2010/4194. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010061238/66.

(100060430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Berger Plan S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 53.634.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 11 mars 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, 6^e chambre, a prononcé et ordonné la clôture pour absence d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de la société Berger Plan S.à.r.l. ayant eu son siège social à Capplen, 111b, route d'arlon.

M e Eric JUNGBLUT

Liquidateur

Référence de publication: 2010061988/12.

(100060756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Nordea Fund of Funds, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 66.248.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a pris note des démissions suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 15 Mars 2010:

Messieurs

- Klas Holmberg résidant à Karlaplan, 16, 11520 Stockholm, Suède
- Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de ratifier la cooptation suivante au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

Monsieur

- Alian Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhagen C, Danemark,

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,

- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande
- Allan Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhague C, Danemark.

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

- KPMG Audit à Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril, 2010.

Nordea Investment Funds S.A.
Michael Maldener / Andrea Martin
Compliance Officer / -

Référence de publication: 2010061259/48.

(100060042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Cidron Food Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 150.036.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of April.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of "Cidron Food Services S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 150 036, incorporated by deed enacted on the 10th of December 2009, published in Mémorial C number 114, page 5 426, on the 18th of January 2010 and whose articles of association have been lastly amended by deed of the notary, Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, dated December 21, 2009, published in the Mémorial C number 539, page 25 831, on the 12th of March 2010 (the "Articles").

The meeting is presided by Mr Raymond THILL, "maître en droit", with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Isabel DIAS, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie DUPONT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and the proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 14,847 (fourteen thousand and eight hundred forty-seven) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Increase of the corporate capital by an amount of SEK 15,369,000 (fifteen million three hundred sixty-nine thousand Swedish Krona) so as to raise it from its present amount of SEK 7,423,500 (seven million four hundred twenty-three thousand five hundred Swedish Krona) to SEK 22,792,500 (twenty-two million seven hundred ninety-two thousand five hundred Swedish Krona) by the issue of 30,738 (thirty thousand seven hundred thirty-eight) new ordinary shares having a par value of SEK 500 (five hundred Swedish Krona) each, subject to payment of a share premium amounting globally to SEK 260.39 (two hundred sixty Swedish Krona and thirty-nine ore)

2.- Subscription, intervention of the subscribers and payment of all the new ordinary shares by contribution in kind of shares

3.- Acceptation by the managers of Cidron Food Services S.à r.l.

4.- Amendment of the issued share capital of the Company by the reclassification of 1 (one) Class A Preferred share of a nominal value of SEK 500 (five hundred Swedish Krona) into 1 (one) Ordinary share of a nominal value of SEK 500 (five hundred Swedish Krona)

5.- Full restatement of the articles of incorporation of the Company without changing its corporate purpose.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder decides what follows:

First resolution

The company "Nordic Wholesale Services S.à r.l.", a company organized under the laws of Luxembourg and having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, the sole shareholder, exercising the powers devolved to the general meeting of shareholders, decides to increase the issued share capital by an amount of SEK 15,369,000 (fifteen million three hundred sixty-nine thousand Swedish Krona) so as to raise it from its present amount of SEK 7,423,500 (seven million four hundred twenty-three thousand five hundred Swedish Krona) to SEK 22,792,500 (twenty-two million seven hundred ninety-two thousand five hundred Swedish Krona) by the issue of 30,738 (thirty thousand seven hundred thirty-eight) new ordinary shares having a par value of SEK 500 (five hundred Swedish Krona) each, subject to payment of a share premium amounting globally to SEK 260.39 (two hundred sixty Swedish Krona and thirty-nine ore), the whole to be fully paid up through contribution in kind consisting in shares of a company having its registered office in Sweden.

Second resolution

The sole shareholder accepts the subscription of the 30,738 (thirty thousand seven hundred thirty-eight) new ordinary shares to be issued.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the aforementioned company Nordic Wholesale Services S.à r.l., here represented as stated here-above;

which declares to subscribe to the 30,738 (thirty thousand seven hundred thirty-eight) new shares and to pay them up as well as the share premium by a contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution

- 20,000 (twenty thousand) Preferred Class C Shares in Menigo Holding AB, a company incorporated under the laws of Sweden, representing approximately 0.01 % of the share capital of the latter company, divided in 1,469,448 shares; this contribution being valued at SEK 15,369,260.39 (fifteen million three hundred sixty-nine thousand two hundred sixty Swedish Krona thirty-nine ore), remunerated by the issue of 30,738 (thirty thousand seven hundred thirty-eight) new ordinary shares in Cidron Food Services S.à r.l., and subscribed by Nordic Wholesale Services S.à r.l.

Evaluation

The net value of the Contribution in kind is evaluated at SEK 15,369,260.39 (fifteen million three hundred sixty-nine thousand two hundred sixty Swedish Krona thirty-nine ore);

The subscriber requests that this total amount of SEK 15,369,260.39 (fifteen million three hundred sixty-nine thousand two hundred sixty Swedish Krona thirty-nine ore) of the contribution has to be considered as share capital for a total amount of SEK 15,369,000 (fifteen million three hundred sixty-nine thousand Swedish Krona) and as share premium for an amount of 260.39 (two hundred sixty Swedish Krona and thirty-nine ore).

Evidence of the contribution's existence

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a valuation report and by declaration issued by the legal representatives of Nordic Wholesale Services S.à r.l. attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution

Nordic Wholesale Services S.à r.l., contributor prenamed here represented as stated hereabove, declares:

- all the shares are fully paid up;
- such shares are in registered form;
- there exists no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person other than the Company may be entitled to demand that one or more of the shares in Menigo Holding AB be transferred to him;
- such shares are legally and conventionally freely transferable;
- it owns these shares;
- all formalities shall be carried out in Sweden in order to formalise the transfer and to render it effectively anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Thereupon intervene:

- a) Mrs Noëlla Antoine, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- b) Mrs Ingrid Moinet with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- c) Mrs Pascale Nutz with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- d) Mrs Lynda Elliott with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
- e) Mr Andrew Bennett with professional address at 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands

here represented by Mr Raymond THILL, prenamed by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, each of them personally and jointly legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, all of them expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirm the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The sole shareholder resolves to amend the Issued share capital of the Company by the reclassification of 1 (one) Class A Preferred share with a nominal value of SEK 500 (five hundred Swedish Krona) into 1 Ordinary Share with a nominal value of SEK 500 (five hundred Swedish Krona). As a consequence, the sole shareholder also resolves to re-allocate the amount of SEK 99,999,500 (ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand five hundred Swedish Krona) of the Class A Preferred Share Premium Reserve Account of the Company to the Ordinary Share Premium Reserve Account of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole shareholder resolves to amend in full and restate the Company's articles of association (without, however, changing the Company's corporate purpose) such that they shall now read as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 and of December 28th, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Cidron Food Services S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at twenty-two million seven hundred ninety-two thousand five hundred Swedish Krona (SEK 22,792,500), represented by forty-five thousand five hundred eighty-five (45,585) ordinary shares (the "Ordinary Shares") of a nominal value SEK 500.- (five hundred SEK) each. The share capital of the Company may be increased or reduced by decision of the extraordinary general meeting of shareholders resolving at the majorities required for the amendment of the present articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Save as provided in the present article, each share shall rank *pari passu* with every other share and shall entitle its owner to equal rights to any distribution of dividends.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred *inter vivos* to non-members unless members representing at least three quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law on commercial companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers shall be identified with respect to the class to which they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company. In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the sole signature of any class A manager (including by way of representation) (the class B managers not having the power to bind the Company under their signature without special authorisations by the board of managers or through a power of attorney of a class A manager). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only

one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A manager.

Art. 12. Any manager does not assume in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Shareholders decisions

Art. 13. Shareholders decisions are taken by shareholders' meetings.

However, the holding of a meeting is not compulsory as long as the number of shareholders is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 14. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letter to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken by the majority of voting shareholders whatever portion of the capital is represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the provisions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 15. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 16. Each year, within 4 (four) months as from the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 17. Each shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 18. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Winding-up - Liquidation

Art. 19. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders pro-rata their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 20. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le vingt et un avril.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Cidron Food Services S.à r.l.", ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 150 036, constituée suivant acte reçu le 10 décembre 2009, publié au Mémorial C, numéro 114, page 5 426 du 18 janvier 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire, Maître Martine Schaeffer, de résidence à Luxembourg, daté du 21 décembre 2009, et publié au Mémorial C numéro 539, page 25 831 du 12 mars 2010 (les "Articles").

L'assemblée est présidée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie DUPONT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les quatorze mille huit cent quarante sept (14,847) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de SEK 15,369,000 (quinze millions trois cent soixante-neuf mille couronnes suédoises) pour le porter de son montant actuel de SEK 7,423,500 (sept million quatre cent vingt-trois mille cinq cents couronnes suédoises) à SEK 22,792,500 (vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cents couronnes suédoises) par l'émission de 30,738 (trente mille sept cent trente-huit) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de SEK 500 (500 couronnes suédoises) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission globale de SEK 260.39 (deux cent soixante couronne suédoise trente-neuf öre).

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de toutes les nouvelles parts sociales ordinaires par apport en nature d'actions.

3.- Acceptation par les gérants de Cidron Food Services S.à r.l.

4.- Modification du capital de la Société par reclassification d'1 (une) part sociale préférentielle de Classe A d'une valeur nominale de SEK 500 (cinq cents couronne suédoise) en 1 part sociale ordinaire d'une valeur nominale de SEK 500 (cinq cents couronnes suédoises).

5.- Modification subséquente des statuts de la Société.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

La société "Nordic Wholesale Services S.à r.l.", une société régie par la loi luxembourgeoise et ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, l'associé unique, exerçant les prérogatives dévolues à l'assemblée, décide d'augmenter le capital social à concurrence de SEK 15,369,000 (quinze millions trois cent soixante-neuf mille couronnes suédoises) pour le porter de son montant actuel de SEK 7,423,500 (sept millions quatre cent vingt-trois mille cinq cents couronnes suédoises) à SEK 22,792,500 (vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cents couronnes suédoises) par l'émission de 30,738 (trente mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de SEK 500 (cinq cents couronnes suédoises) chacune, moyennant paiement d'une prime d'émission distribuable globale de SEK 260.39 (deux cent soixante couronnes suédoises trente-neuf öre), le tout intégralement par l'apport réalisé en nature d'actions d'une société ayant son siège social en Suède.

Deuxième résolution

L'associé accepte la souscription des 30,738 (trente mille sept cent trente-huit) nouvelles parts sociales ordinaires à émettre;

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite à la présente la société pré désignée Nordic Wholesale Services S.à r.l., représentée comme dit ci-avant;

laquelle a déclaré souscrire les 30,738 (trente mille sept cent trente-huit) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par un apport en nature ci-après décrit.

Description de l'apport

- 20,000 actions préférentielles de Classe C de Menigo Holding AB, une société régie par les lois de Suède, représentant approximativement 0.01 % du capital social de cette dernière, divisé en 1,469,448 actions; cet apport étant évalué à SEK 15,369,260.39 (quinze millions trois cent soixante neuf mille deux cent soixante couronne suédoise trente-neuf öre), rémunéré par l'émission de 30,738 (trente mille sept cent trente-huit) parts sociales ordinaires de Cidron Food Services S.à r.l. et souscrit par Nordic Wholesale Services S.à r.l.

Evaluation

La valeur nette de l'apport en nature est évaluée à SEK 15,369,260.39 (quinze millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante couronnes suédoises trente-neuf öre).

Le souscripteur déclare que la valeur totale de l'apport de SEK 15,369,260.39 (quinze millions trois cent soixante-neuf mille deux cent soixante couronnes suédoises trente-neuf öre) fait à Cidron Food Services S.à r.l. doit être considérée comme du capital pour un montant de SEK 15,369,000 (quinze millions trois cent soixante-neuf mille couronnes suédoises) et comme une prime d'émission pour un montant de SEK 260.39 (deux cent soixante couronne suédoise trente-neuf öre).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par un rapport d'évaluation et une déclaration émise par les gérants de Nordic Wholesale Services S.à r.l. attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport

Nordic Wholesale Services S.à r.l., prédésigné, apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare:

- que les actions de Menigo Holding AB sont entièrement libérées;
- qu'il est le seul plein propriétaire et possédant les pouvoirs de disposer de ces actions conventionnellement et librement transmissibles, n'existant aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne autre que la Société pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- que toutes formalités seront réalisées en Suède, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus:

- a) Madame Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - b) Madame Ingrid Moinet, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - c) Madame Pascale Nutz, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
 - d) Madame Lynda Elliott, avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
 - e) Monsieur Andrew Bennett, avec adresse professionnelle au 26 Esplanade, St Helier, Jersey, JE2 3QA, Channel Islands
- ici représentés par Monsieur Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement personnellement et solidairement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, tous marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirment la validité des souscriptions et libération.

Troisième résolution

L'actionnaire unique décide de modifier le capital de la Société par reclassification d'1 (une) part sociale préférentielle de Classe A d'une valeur nominale de SEK 500 (cinq cents couronnes suédoises) en 1 part sociale Ordinaire d'une valeur nominale de SEK 500 (cinq cents couronnes suédoises).

Par conséquent, l'associé unique décide également de réallouer le montant de SEK 99,999,500 (quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cents couronnes suédoises) du compte de Prime d'Emission de la Part Sociale Préférentielle de Classe A de la Société au compte de Prime d'Emission des Parts Sociales Ordinaires de la Société.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier les statuts pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Cidron Food Services S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital de la Société est de vingt-deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 22,792,500), représenté par quarante-cinq mille cinq cent quatre-vingt-cinq parts sociales ordinaires (45,585) (les "Parts Sociales Ordinaires") d'une valeur nominale de SEK 500.- (cinq cents couronnes suédoises) chacune. Le capital social de la société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés décidant à la majorité requise pour la modification de ces statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors des prises de décisions et chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel à sa participation dans le capital. Sauf si autrement prévu dans les présents statuts, chaque part sociale est de même rang que tout autre et confèrera à son propriétaire des droits égaux dans toute distribution de dividende.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra aussi à tout moment être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique ou des moyens similaires. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée au gérant au moins vingt-quatre heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société. Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

La Société sera engagée par la signature individuelle d'un seul gérant, en cas de gérant unique et en cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature d'un gérant de classe A (y compris par voie de représentation) (les gérants de Classe B n'ayant pas le pouvoir d'engager la société par leur signature sans autorisation spéciale délivrée par le conseil de gérance ou par un mandat spécial d'un gérant de Classe A). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par le gérant unique (s'il n'y en a qu'un), ou, le cas échéant, par le conseil de gérance ou deux des gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple agent, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Décisions des associés

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'une assemblée générale n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 14. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées par la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 16. Chaque année, endéans les 4 (quatre) mois suivant le 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 17. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve réduit.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 20. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. Thill, I. Dias, S. Dupont et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 avril 2010. LAC/2010/17823. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010061393/546.

(100060945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Nordea 1 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 31.442.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 15 mars 2010

Il résulte dudit procès-verbal que:

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de réélire au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,
- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg,
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a pris note des démissions suivantes en tant qu'administrateurs de la Société avec effet au 15 Mars 2010:

Messieurs

- Klas Holmberg résidant à Karlplan, 16, 11520 Stockholm, Suède
- Peter Hofmann résidant à Wörthstrasse 19, 81667 Munich, Allemagne,
- Jörg Heinemann résidant à Grundweg 1, 8103 Unterengstringen, Suisse,

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de ratifier la cooptation suivante au poste d'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

Monsieur

- Alian Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhagen C, Danemark,

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Messieurs et Madame

- André Roelants résidant à 95A, route de Fischbach, 7447 Lintgen, Luxembourg,
- Niels Thygesen résidant à University of Copenhagen, Building 26, Department of Economics, Farimagsgade 5, 1353 Copenhagen K, Danemark,

- Jhon Mortensen résidant à 3, rue Joseph Tockert, 2620 Luxembourg, Luxembourg,
- Alex Schmitt résidant à 44, rue de la Vallée, 2661 Luxembourg, Luxembourg."
- Jari Kivihuhta résidant à Keskuskatu 3, 00020 Nordea, Finlande,
- Peter Hemme résidant à Skovdragnet 9, 2880 Bagsvaerd, Danemark,
- Eira Palin-Lehtinen résidant à Pohjoinen Hesperiankatu 5 A 24, 00260 Helsinki, Finlande
- Allan Polack résidant à Strandgade 3, 1401 Copenhague C, Danemark,

L'assemblée générale ordinaire du 15 mars 2010 a décidé de réélire au poste de réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011:

- KPMG Audit à Luxembourg

Luxembourg, le 20 avril, 2010.

Nordea Investment Funds S.A.

Michael Maldener / Andrea Martin

Compliance Officer / -

Référence de publication: 2010061260/48.

(100060218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Carson Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 147.048.

L'an deux mille dix,

le premier avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "CARSON HOLDING S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 147 048, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 02 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1463 du 29 juillet 2009, (ci-après "la Société").

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés jusqu'au jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Evelyne BEY, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Angelo DE BERNARDI, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article sept (7) des statuts de la Société en y insérant la possibilité que le conseil d'administration pourra à l'avenir décider unanimement des opérations suivantes:

- a. Achat/vente de participations
- b. Souscription et concession de financements
- c. Concessions de garantie en faveur de tiers
- d. Achat/vente de biens immobiliers et de sociétés commerciales
- e. Nommer, décider les pouvoirs et la rémunération des administrateurs des sociétés participées.

2.- Décision que l'article sept (7) des statuts de la Société aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 7. "Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Les opérations suivantes ne pourront être décidées unanimement que par le conseil d'administration:

- a. Achat/vente de participations;
- b. Souscription et concession de financements;
- c. Concessions de garantie en faveur de tiers;
- d. Achat/vente de biens immobiliers et de sociétés commerciales;
- e. Nommer, décider les pouvoirs et la rémunération des administrateurs des sociétés participées

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article sept (7) des statuts de la Société en y insérant la possibilité que le conseil d'administration pourra à l'avenir décider unanimement des opérations suivantes:

- a. Achat/vente de participations;
- b. Souscription et concession de financements;
- c. Concessions de garantie en faveur de tiers;
- d. Achat/vente de biens immobiliers et de sociétés commerciales;
- e. Nommer, décider les pouvoirs et la rémunération des administrateurs des sociétés participées.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide à cet effet que l'article sept (7) aura désormais la nouvelle teneur suivante:

Art. 7. "Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence, il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Les opérations suivantes ne pourront être décidées qu'unanimement par le conseil d'administration:

- a. Achat/vente de participations;
- b. Souscription et concession de financements;
- c. Concessions de garantie en faveur de tiers;
- d. Achat/vente de biens immobiliers et de sociétés commerciales;
- e. Nommer, décider les pouvoirs et la rémunération des administrateurs des sociétés participées.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. ERK, E. BEY, A. DE BERNARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 avril 2010. Relation: EAC/2010/3985. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 28 AVR. 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010061271/101.

(100060373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

International Lease and Finance S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.

Siège social: L-6623 Wasserbillig, 2, Am Haerewengert.

R.C.S. Luxembourg B 42.559.

L'an deux mil dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme INTERNATIONAL LEASE AND FINANCE S.A. (Luxembourg), dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-6614 Wasserbillig, 33, rue du Bocksberg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 42559, constituée originellement sous la dénomination de SOLITEC S.A., suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 144 du 3 avril 1993, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte par-devant le notaire Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 133 du 2 février 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, diplômé en sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Horst SCHNEIDER, diplômé en commerce, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Sören TOFT, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2, am Haerewengert, L-6623 Wasserbillig.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1250) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

2. Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix."

3. Modification de l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature collective de deux administrateurs."

4. Constatation que la société n'a qu'un seul actionnaire et fixation du nombre des administrateurs à deux.

6. Démission des deux administrateurs M. Ernesto Walter Schönbrod BRAUHARDT et M. José Miguel MONTEJO, et décharge à leur donner.

7. Transfert du siège social au 2, am Haerewengert, L-6623 Wasserbillig.

8. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables."

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque forme que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopie ou toute autre manière, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 7 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature collective de deux administrateurs."

Quatrième résolution

L'Assemblée constate que la société n'a qu'un seul actionnaire et fixe le nombre des administrateurs à deux.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission des deux administrateurs M. Ernesto Walter Schönbrod BRAUHARDT et M. José Miguel MONTEJO, et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat.

58464

Sixième résolution

L'Assemblée décide transférer le siège social au 2, am Haerewengert, L-6623 Wasserbillig.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cent euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Luc BRAUN, Horst SCHNEIDER, Sören TOFT, Carlo WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 avril 2010. LAC/2010/16478. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- Pour copie conforme -

Luxembourg, le 30 avril 2010.

Référence de publication: 2010061901/121.

(100060415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 avril 2010.

Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 82.156.

—
EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 mars 2010:

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Nationwide Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Nationwide Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.746.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Tyndall Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Tyndall Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.747.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Alpmann Management S.A., ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739 comme Administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

- Est acceptée la nomination de Rika Mamdy avec adresse professionnelle 60, Grand-rue, L-1660 Luxembourg en tant que représentant permanent de Alpmann Management S.A. ayant son siège social 60, Grand-rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg n° RCS Luxembourg B 99.739.

- Est confirmé avec effet immédiat le renouvellement du mandat de Fiduciary & Accounting Services S.A., ayant son siège social R.G. Hodge Plaza, 1, Wickhams Cay, Road Town, Tórtola, British Virgin Islands, n° IBC 303554 comme Commissaire aux Comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2016.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour Clarins Ventures S.A.

Référence de publication: 2010061960/32.

(100061242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.
